

# RAPT PARENTAL D'ENFANTS ! RÉAGISSEZ AVANT DE NE PLUS LES REVOIR

Près de 150.000 dépositions pour soustraction ou non représentation d'enfant sont enregistrées chaque année en France.

Le rapt parental d'enfant est un délit sanctionné par le code pénal, ainsi qu'une maltraitance psychologique.

Que vous soyez victime ou témoin de cette violence familiale, consultez le site internet

[www.acalpa.org](http://www.acalpa.org)

Vous serez conseillé/e et informé/e sur les démarches à suivre.

**ACALPA**

ASSOCIATION CONTRE



L'ALIENATION PARENTALE

*pour le maintien du lien familial*